

Appel à candidatures Actions – projets en lien avec l'inclusion numérique

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 29 avril 2018

1- Contexte

Nous assistons, aujourd'hui, à une démocratisation du numérique dans notre société.

Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, l'enjeu de modernisation de l'administration (réforme de l'administration portée par le secrétariat général à la modernisation de l'Action Publique – SGMAP) oblige à développer les services numériques.

De nombreux enjeux concourent autour de la question du numérique comme étant un outil d'inclusion économique, sociale et politique au service de la population et notamment au service des personnes les plus en marge de notre société.

L'utilisation des nouvelles technologies liée au numérique peut, si elle n'est ni accessible ni maîtrisée, être source de fracture, d'exclusion.

A contrario, le numérique peut être un outil au service de l'inclusion et ainsi répondre aux diverses problématiques telles que la mobilité, le retour à l'emploi, l'isolement, etc.

Le numérique se doit d'être un outil pour engager de l'innovation sociale, une créativité, de nouvelles opportunités, de nouveaux comportements au service de l'intérêt général.

Face aux évolutions de la société et aux exigences des pouvoirs publics, la Msa Nord – Pas de Calais s'engage en développant une offre numérique en faveur de ses adhérents (dématérialisation des démarches administratives, bornes Internet en libre-service, etc.).

Le développement de cette offre numérique doit assurer une équité et une égalité d'accès aux droits à tous en se concentrant sur les publics ayant le plus besoin d'être accompagnés.

L'objectif de la Msa Nord – Pas de Calais est de rendre accessible le numérique à tous ses adhérents sur tous les territoires ruraux. L'inclusion numérique est un défi pour la Msa Nord – Pas de Calais et dans ce cadre, elle souhaite accompagner les acteurs des territoires ruraux dans la mise en œuvre d'actions, de projets répondant à cette volonté d'inclusion numérique pour tous.

2- Objectifs de l'appel à candidatures

Les projets doivent permettre :

- de rendre le numérique accessible à tous en améliorant les conditions d'accès aux outils informatiques et en facilitant l'acquisition de compétences des populations les plus en difficultés;
- de faciliter l'accès aux droits et à l'information.

3- Projets concernés

L'appel à candidature soutient l'innovation d'actions, de projets répondant aux besoins des habitants des territoires ruraux en matière d'inclusion numérique.

Les actions/projets retenus devront :

- faciliter l'accès au numérique : connexion Internet, acquisition/réparation de matériel informatique, etc ;
- former à l'usage du numérique et des différents services : utilisation de l'outil informatique, des logiciels (traitement de texte, navigations,...), création/utilisation des mails, démarche en ligne, etc;
- favoriser une proximité avec les habitants des territoires ruraux : bus itinérant, point d'accès dans des communes rurales, etc ;
- faciliter les liens sociaux et intergénérationnels : ateliers d'entraide, de transmission de savoirs/savoir-faire, etc ;
- rompre l'isolement par le biais de l'animation du milieu rural : ateliers, rencontres, forum, etc.

4- Publics concernés

Les actions/projets doivent s'adresser à tous les habitants des **territoires ruraux** : jeunes, familles, populations en difficultés socio-économiques, personnes en situation de handicap, personnes âgées, etc.

5- Qui peut y répondre ?

Toutes les structures peuvent répondre à l'appel à projet à condition d'intervenir en milieu rural.

6- Critères de sélection des dossiers

Les dossiers de candidature sont à compléter selon le modèle joint en annexe.

Ils seront déposés par mail et au format WORD à l'adresse : projet_inclusionnumerique@msa59-62.msa.fr

Les pièces justificatives <u>originales</u> doivent être envoyées par courrier dûment signé à l'adresse suivante :

Msa Nord – Pas de Calais Service ASS Appel à candidatures « inclusion numérique » CS 36500 59716 Lille Cedex 9

L'envoi doit être fait avant la date limite fixée au : 29/04/2018

Un accusé réception vous sera adressé par mail dès réception de votre dossier.

Les projets devront :

- ✓ se réaliser dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais, en zone rurale;
- ✓ répondre aux thèmes et publics concernés par l'appel à candidatures ;
- ✓ répondre aux besoins et attentes des personnes et notamment aux adhérents de la Msa Nord Pas de Calais ;
- ✓ associer la Msa Nord Pas de Calais à la mise en œuvre et l'inclure dans les instances de pilotage;
- ✓ associer les partenaires locaux ;
- ✓ prévoir un calendrier de réalisation ;
- ✓ préciser le budget prévisionnel global et les co financements.

7- Financement

Le financement attribué sera conditionné à la signature d'une convention. Le versement s'effectuera en 2 fois.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle, un remboursement total ou partiel sera demandé.

10- Echéancier - Evaluation

Echéancier:

- le dépôt du dossier doit se faire au plus tard le 29 avril 2018 ;
- il est demandé aux porteurs de projets retenus de venir défendre leur projet auprès d'un jury composé d'élus et de professionnels de la Msa Nord - Pas de Calais fin mai 2018;
- la validation des décisions du jury par le conseil d'administration de la Msa Nord – Pas de Calais se déroulera en juin 2018 ;
- la notification de la décision aux porteurs de projets sera adressée courant septembre 2018 ;
- à mi-parcours du projet, un point d'étape devra être réalisé avec la Msa Nord - Pas de Calais ;
- une évaluation finale est demandée pour chaque projet.

L'évaluation (cf. annexe) devra comporter :

- une évaluation des résultats et d'atteinte des objectifs ;
- une évaluation de la mise en œuvre du projet : respect des procédures, des délais, du déroulement des activités, des budgets, du degré d'implication des acteurs locaux.

Cette évaluation doit porter à minima sur les items suivants :

- -les bénéficiaires : nombre, profil (âge,...) faisant apparaître les adhérents Msa ;
- les communes d'intervention;
- le partenariat ;
- les modalités de financement (dont les cofinancements).

11- Composition du dossier

- ☑ dossier de candidature dûment complété (format WORD);
- ☑ copie des statuts de l'association ou de la structure ;
- ☑ composition du Conseil d'administration ou du Bureau ;
- ☑ extrait de déclaration au Journal Officiel de l'association ou de la structure ;
- ☑ rapport d'activité de l'année précédente, daté et signé ;
- ☑ compte de résultat (complet et simplifié) et bilan financier de la structure pour l'année précédente, daté et signé ;
- ✓ budget prévisionnel (complet et simplifié) de l'année en cours de la structure, daté et signé;
- ☑ relevé d'identité bancaire.

Pour toutes questions relatives à cet appel à candidatures, vous pouvez contacter : Hélène DUCATILLON

Chargée d'études à la Msa Nord – Pas de Calais 03.21.24.60.63/06.08.85.56.87

projet_inclusionnumérique@msa59-62.msa.fr